COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Juin 2017 A 18H30

L'an deux mil dix sept, le quinze juin à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur PIETTE Henri, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 05

Nombre de présents : 05

Date de la convocation: 08 Juin 2017

<u>Étaient présents</u>: PIETTE Henri, SMIGIELSKI Jacky, FLAMANT Serge, SORGATO Michel,

BATARD Bruno.

Secrétaire de séance : SMIGIELSKI Jacky

Ouverture de la séance à 18h30

Avant de commencer l'ordre du jour du Conseil Municipal, Monsieur le Maire fait par aux membres du conseil municipal que 4 démissions ont été envoyées en mairie(GOFFART Nathalie, LUSZCZ Richard, LEDE Stéphane et WALLON Jean-Paul).

Il signale que le conseil municipal peut avoir lieu afin de traiter les affaires courantes uniquement.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2017 :

Aucun commentaire n'est entendu. Le compte-rendu de la réunion du 24 Mai 2017 est adopté à l'unanimité des présents.

Vote: Pour: 05 voix Contre: 0 Abstention: 0

2) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AERO CLUB DU HAINAUT :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Aéro Club du Hainaut qui sollicite une subvention de 200 €uros pour le meeting aérien qui se déroulera le 14 Juillet 2017.

Après débat, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner une suite favorable à ces demandes par faute de moyen financier.

Vote: Pour: 05 voix Contre: 0 Abstention: 0

3) MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE SALLES :

Monsieur le Maire propose suite à plusieurs problèmes liés à la propreté des locaux loués d'intégrer dans le prix des salles le montant de la caution qui était demandé pour couvrir les frais d'intervention du personnel communal en cas de soucis.

Ce qui amènerait aux montants suivants :

Salle de la mairie : 300 € Salle de l'école : 200 €

avec le ménage compris. Les engagements pris avant cette réunion ne changent pas.

Après l'état des lieux, le personnel communal procédera au nettoyage des salles.

Après débat, le Conseil Municipal approuve la proposition qui a été faite.

Vote: Pour: 05 voix Contre: 0 Abstention: 0

4) DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE :

Suite à la visite du capitaine CASTEL SEVE responsable du commissariat de Condé/Escaut, Monsieur le Maire propose la mise en place du dispositif de prévention de la délinquance dit "dispositif de participation citoyenne".

Cette participation citoyenne permet d'accroître l'efficacité de la prévention de la délinquance de proximité.

En partenariat étroit avec élus locaux, associations ou comité de quartiers, elle nécessite une bonne communication.

Le dispositif repose sur la solidarité de voisinage et consiste à rechercher l'engagement des habitants du secteur dans une démarche collective visant à accroitre leur sécurité.

Ce dispositif, particulièrement adapté aux communes et quartiers à zones périurbaines et pavillonnaires, nécessite l'adhésion des élus, préalable à la mise en œuvre du dispositif.

Des réunions locales associant élus et responsables de sécurité pourront être mises en place.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Après débat, le conseil Municipal décide d'adhérer à ce dispositif de participation citoyenne.

Vote: Pour: 05 voix Contre: 0 Abstention: 0

5) TARIFS TICKETS DE CANTINE ET GARDERIE :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu les nouveaux tarifs des repas de API RESTAURATION pour l'année scolaire 2017-2018.

Le prix du repas serait de :

- -2.25 € T.T.C. pour un repas enfant (contre 2.21 € en 2016/2017)
- -2.86 € T.T.C. pour un repas adulte (prix du repas enfant avec viande doublée en options 0.61 €)
- Options : Supplément pour repas pique-nique : 0.61 € T.T.C.

Le prix des tickets est de :

- -3.90 € pour les enfants,
- -5.00 € pour les adultes.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le prix des tickets.

En ce qui concerne la garderie, pas d'augmentation.

Vote: Pour: 05 voix Contre: 0 Abstention: 0

6) DECISIONS MODIFICATIVES N°01:

En raison de la démission d'élus, ce point ne peut être traité.

Par contre, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier ce jour qui stipule que la mise en accessibilité des établissements recevant du public est obligatoire quel que soit le nombre d'habitants. Notre Agenda d'Accessibilité Programmé a été validé le 25 Janvier 2016 pour un délai de 3 ans.

Par contre, la loi exonère les communes inférieures à 500 habitants de dresser le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) conformément à l'ordonnance N°2014-1090 du 26 Septembre 2014 ratifiée par la loi N°2015-988 du 05 Août 2015.

7) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN SECURITE DE LA RD 101 :

Monsieur le Maire informe qu'une réunion a eu lieu avec les services du département et de la DDTM afin d'étudier toutes les solutions (Panneau STOP, Feu intelligent...) afin de réguler la vitesse dans la traversée du village.

Il souligne que les allures des véhicules à moteur sont fréquemment constatées comme supérieures aux vitesses indiquées.

Monsieur le Maire informe qu'une demande de subvention auprès du Conseil Général peut être sollicitée par le biais de la répartition du produit des amendes de police de l'année 2017.

Les projets présentés doivent rentrer dans la nomenclature des travaux décrite dans le dossier de demande de subvention.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la demande de subvention auprès du Conseil Général.

Lors de l'accord du Conseil Général, des réunions seront prévues afin de recueillir toutes les propositions et de choisir la meilleure possible.

Vote: Pour: 05 voix Contre: 0 Abstention: 0

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS:

♣ ELECTIONS SENATORIALES : Désignation de délégués en vue de l'élection des sénateurs programmée le 30 Juin 2017 à 17h00.

L'ordre du Jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 18h51.